

SECTEUR 1. RUE DE LA POSTE



Au cœur du bourg, le site a pour vocation de développer l'offre résidentielle sur la commune. La programmation de logements adaptés aux personnes en perte d'autonomie doit être envisagée.

Les talus existants, sur la limite nord et la limite sud, doivent être maintenus.

Un accès unique doit être prévu pour limiter les dessertes sur la rue de la Poste. À ce titre, l'aménagement du site doit tenir compte de la sécurisation au niveau de la sortie des véhicules. Une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l'opération.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

Superficie :		0,40 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		13 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		5	
Nombre de logements sociaux (min) :		0	
Système assainissement privilégié :		Individuel	
Programmation estimée :		2023-2027	